

Activité 2

Rédiger une politique pour une école sans tabac
et sans nicotine

 **UCLouvain**

Institut de recherche santé et société

**fondation
contre
le cancer** 

ADHAirE



Equipe de recherche :

Vincent Lorant - vincent.lorant@uclouvain.be

Pierre Laloux - pierre.laloux@uclouvain.be

Audrey Delaire - audrey.delaire@uclouvain.be

Contact pour informations :

Pierre Laloux

GSM : 0494/31.86.44

E-mail : pierre.laloux@uclouvain.be

I. Fiche récapitulative de la deuxième séance

Objectif de la session

- Retour sur l'activité 1 : analyse des points forts et des points faibles de l'école et déconstruction des mythes autour du tabac et les règles scolaires en matière de tabagisme
- Bref retour sur le groupe d'entraide TEAMS : vérification de l'accès, encouragements à utiliser le groupe pour poser des questions, demandes d'aides, s'informer (newsletters), etc.
- Deuxième activité : créer une politique sans-tabac et sans nicotine

II. Pourquoi ?

Prévenir efficacement le tabagisme en milieu scolaire nécessite une approche sur plusieurs fronts, notamment la mise en place d'une politique sans tabac. Si un cadre légal existe déjà — comme le décret de 2006 de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus récemment, l'interdiction de fumer dans un rayon de 10 mètres autour des écoles — il reste essentiel de le compléter par un cadre interne comprenant des actions concrètes et adaptées par chaque établissement. Pour que ces mesures soient réellement efficaces, les règles doivent être clairement définies, largement partagées, et comprises par l'ensemble de la communauté scolaire — ce qui, dans la pratique, reste parfois complexe à mettre en œuvre.

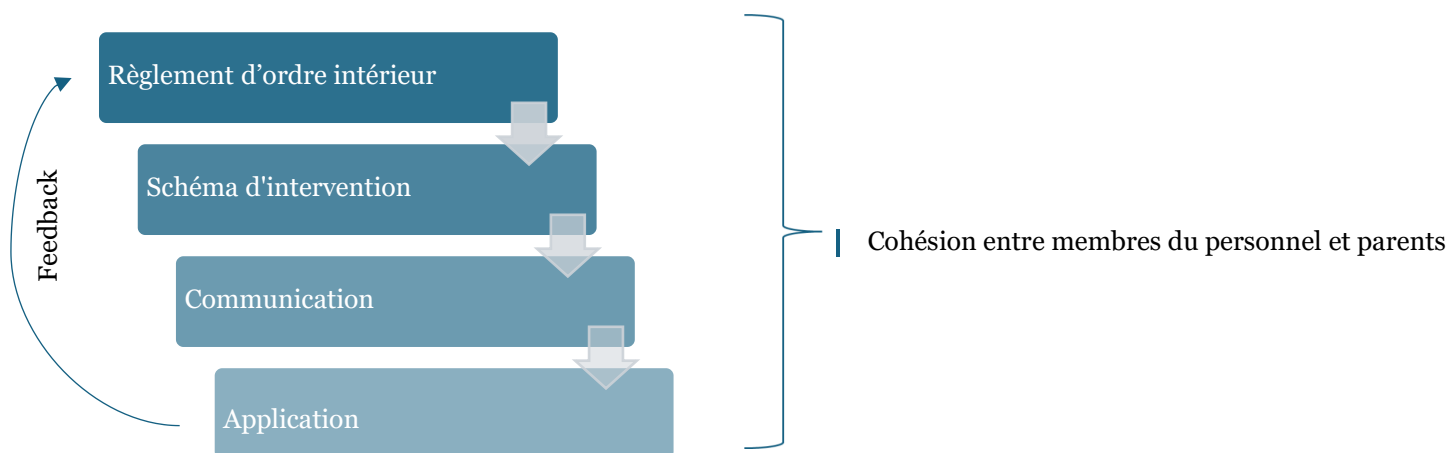
III. Contenu de l'activité 2

INTRODUCTION

Echange sur la session précédente (cf. feuille de route) :

- Prendre le temps de répondre aux questions concernant la session précédente
- Explorer les difficultés et facilités dans la mise en place du projet
- Approfondissements et ajustement du programme si nécessaire
- Evaluation de l'avancement

ACTIVITE 2 : LES DIFFERENTES ETAPES POUR UNE POLITIQUE SANS TABAC



Mettre en place une politique sans tabac nécessite de passer par plusieurs étapes clés. La première consiste à élaborer un règlement d'ordre intérieur (ROI) qui soit clair, univoque et exhaustif. Cette étape, bien que fondamentale, peut s'avérer complexe, car il s'agit de formuler des règles précises et compréhensibles par tous.

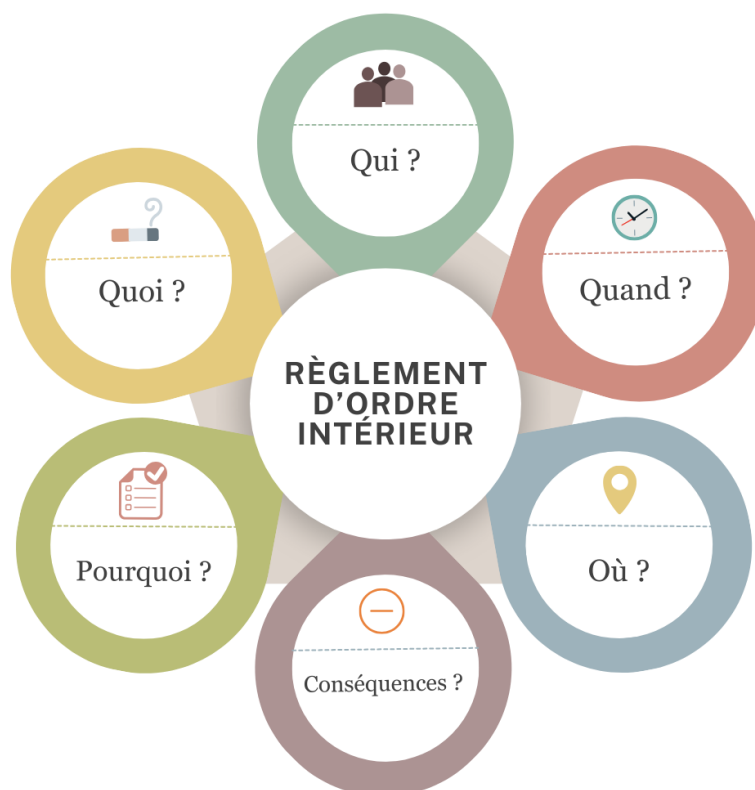
Une fois ce règlement rédigé, il est indispensable de définir un schéma d'intervention en cas de non-respect des règles établies. En effet, si aucun rappel à l'ordre, accompagnement ou mesure n'est prévu en cas d'infraction, cela envoie un message implicite : « la règle n'a pas de véritable poids, elle peut être transgressée sans conséquences ». Le terme "schéma d'intervention" est ici préféré à celui de "sanction", car il s'agit d'une démarche qui se veut éducative. Elle vise également une prise de conscience, une réflexion, et peut inclure un accompagnement vers l'arrêt du tabac.

La communication constitue également un pilier central de la politique sans tabac. Comment appliquer une règle dont on ignore l'existence ? Les résultats d'ADHAIRE montrent en effet qu'un tiers du staff ignore les règles et que l'application des règles est loin d'être uniforme. Comment intervenir ou aider efficacement si l'on ne connaît pas le protocole d'intervention de l'établissement ? Comment espérer une application cohérente si chaque membre du personnel en a une interprétation différente ? Il est donc essentiel de communiquer clairement le contenu du règlement à toutes les parties concernées — élèves, personnel et parents — en utilisant les canaux les plus appropriés et efficaces pour chacun.

L'étape suivante concerne la mise en œuvre concrète sur le terrain. C'est souvent à ce moment-là que surgissent les difficultés pratiques, qui nécessitent d'adapter ou d'ajuster certaines parties du dispositif. Ce travail d'ajustement ou de feedback doit idéalement se faire de manière collective, avec les différents acteurs concernés et dans les lieux prévus à cet effet.

Enfin, le succès de cette politique en quatre étapes repose sur la cohésion du personnel scolaire dans son application. En l'absence de consensus ou face à des incohérences dans le respect des règles, les élèves peuvent facilement identifier des brèches qu'ils chercheront à exploiter. L'implication des parents dans cette dynamique est également vivement recommandée : en tant que figures d'autorité extérieures à l'école, leur participation renforce la continuité du message et la crédibilité de la politique mise en place.

Activité 2.A : le règlement d'ordre intérieur (ROI)



Un règlement d'ordre intérieur bien rédigé est un outil fondamental pour garantir un cadre clair. Il définit qui est concerné, qui le fait appliquer, ce qui est attendu, quand et où les règles s'appliquent, et surtout pourquoi elles existent. Lorsqu'il est clair et exhaustif, il évite les malentendus, renforce la cohérence des actions et permet à chacun de connaître ses droits et ses devoirs. Il facilite également l'application des règles : en cas de non-respect, les conséquences sont connues à l'avance et peuvent être mises en œuvre de manière juste et transparente. En somme, un ROI bien construit, c'est un cadre de référence partagé, au service du respect, de la prévention et du bon fonctionnement collectif.

Vous trouverez à la page suivante un tableau (tableau 1. Check-list ROI) qui vous servira de check-list pour vérifier que votre ROI soit le plus complet et exhaustif possible.

Activité :

- *Examen du ROI* : parcourir les sections du ROI relatif à la consommation de substances et réfléchir à des pistes d'amélioration pour étoffer, clarifier, justifier les points de ce dernier et lui donner un sens. L'animateur peut avoir pris connaissance du ROI avant l'activité pour guider le groupe
- *Matériel* : power point avec la roue ci-dessus pour que le groupe de travail puisse visualiser les différents points
- *Durée* : 45 minutes

Tableau 1. Check-list ROI

Check-list		
Qui est concerné par l'interdiction ?	Elèves	
	Membres du personnel	
	Personnes externes (parents, visiteurs, etc.)	
Qui est responsable de l'application et des sanctions ?	Direction	
	Enseignants	
	Educateurs	
	Autres membres du personnel (à définir clairement dans le ROI)	
Qui est responsable de conseiller/soutenir/référer les élèves dans le sevrage tabagique ?	Direction	
	Enseignants	
	Educateurs	
	Infirmiers scolaires	
Conséquences ?	Présence d'un schéma d'intervention clair	
Quels produits sont concernés ?	Cigarettes	
	Cigarettes électroniques (puffs comprises)	
	Cigares	
	Shisha	
	Cannabis	
	Snus	
	Autre(s)	
A quels moments s'appliquent les règles ?	Avant les cours	
	Pendant les heures de cours	
	Pendant les récréations	
	Pendant les heures de fourche	
	Sur le temps de midi	
	Après les cours	
Dans quels endroits s'appliquent les règles ?	A l'intérieur de l'établissement	
	Dans l'enceinte de l'établissement mais à l'extérieur (ex : cour de récréation)	
	En sortie scolaire	
	Juste à la sortie de l'école	
	Aux alentours de l'école	
Quelle est la finalité ?	Arguments légaux (références aux lois)	
	Arguments de santé	
	Arguments en faveur de l'environnement	
	Arguments sur la réputation de l'école	

Activité 2.B : le schéma d'intervention (1)

Lorsqu'un manquement au règlement d'ordre intérieur est constaté, il est essentiel de mettre en œuvre un schéma d'intervention structuré, composé de différentes actions visant à signaler et encadrer la transgression. Ce schéma d'intervention doit être clair, formalisé et communiqué à l'ensemble des parties prenantes : élèves, personnel éducatif et, idéalement, parents. Il est primordial que chacun en ait connaissance pour garantir son efficacité.

Ce schéma repose sur plusieurs éléments complémentaires. Il débute par l'identification d'un indicateur, c'est-à-dire le comportement problématique ou le non-respect observé et sa fréquence. Parmi ces indicateurs, on peut également prendre en compte ce que l'on appelle la motivation : quelle est la raison pour laquelle l'élève a transgressé la règle ? Quelle est l'origine de l'infraction ? La transgression est-elle individuelle ou collective ? Il est donc important de considérer l'attitude de la personne qui enfreint la règle. Ces éléments permettent d'évaluer la gravité de la situation et d'adopter une réponse proportionnée à la transgression.

Ensuite viennent les mesures, qui consistent le plus souvent en des convocations ou des entretiens individualisés. Des conséquences sont ensuite prévues, sous forme de sanctions proportionnées à la gravité de l'infraction, dans une logique éducative. Enfin, une aide est proposée : elle comprend à la fois une sensibilisation aux risques liés au tabagisme et une orientation vers des dispositifs de soutien au sevrage, en lien avec les services compétents.

En parallèle au schéma d'intervention, un système de récompense ou d'encouragement pourrait être mis en place afin de valoriser les élèves qui adoptent un comportement positif en essayant d'arrêter de fumer ou en cherchant de l'aide pour le sevrage. Cela pourrait prendre la forme de renforcements motivationnels, tels que la mise en avant de leurs témoignages lors d'événements scolaires (comme les portes ouvertes) ou leur affichage dans les couloirs de l'école, afin de montrer l'exemple à d'autres élèves. D'autres leviers pourraient consister à lever certaines sanctions, comme autoriser à nouveau la participation à des sorties scolaires pour un élève qui en avait été exclu en raison d'une infraction au règlement liée à la consommation de tabac. Des retours réguliers, bienveillants et personnalisés de la part d'un adulte référent pourraient également contribuer à maintenir leur engagement dans la durée.

Vous trouverez un exemple de schéma d'intervention en quatre étapes (Schéma 1. Exemple de schéma d'intervention). Celui-ci peut être adapté à la situation de votre école et aux mesures déjà prises dans celle-ci.

Activité :

- *Examen ou création du schéma d'intervention* : si le ROI contient déjà un schéma d'intervention ou de sanction, explorer et améliorer celui existant avec le groupe pour qu'il reprenne les différents éléments de chaque étape. L'animateur peut donner des pistes de réflexions au groupe. Cette activité peut être réalisée lors de la réunion interne sans l'animateur. Le schéma d'intervention peut servir d'exemple et peut être développé s'il n'y a aucun schéma existant
- *Matériel* : power point avec le schéma d'intervention ci-dessus pour que le groupe de travail puisse visualiser les différents points
- *Durée* : entre 30 et 45 minutes

Schéma 1. Exemple de schéma d'intervention (2)



*Exemple : ramasser des mégots de cigarettes dans la cour ou aux abords de l'école

Activité 2.C : la communication

La communication du ROI et de son schéma d'intervention aux différents publics est une étape cruciale. Pour qu'ils soient bien compris et acceptés, il est essentiel de les transmettre de manière **claire, ciblée et accessible**. Le choix du canal de communication doit être **adapté à chaque public** : par exemple, utiliser les réseaux sociaux de l'école ou Smartschool pour toucher efficacement les élèves et les parents, tandis que des réunions d'équipe ou des documents internes seront plus adaptés pour les membres du personnel éducatif. Il est également recommandé d'utiliser un **langage accessible**, d'illustrer les **bénéfices concrets** pour chaque public et d'**encourager le dialogue** pour s'assurer que le message est bien compris. Il est également important de **varier les formats** (infographies, courtes vidéos explicatives, présentations synthétiques) pour faciliter la compréhension et susciter l'intérêt.

Prenez un temps de réflexion !

Quel canal de communication fonctionne le mieux dans votre établissement ? Pour les élèves ? Pour les membres du personnel ? Pour les parents ?

.....

.....

.....

Activité 2.D : l'application du règlement

L'application du ROI dans une école repose avant tout sur une **action collective cohérente**. Pour être efficace, ce règlement **ne peut pas être appliqué de manière isolée ou variable selon les personnes** : il est crucial que l'ensemble de l'équipe éducative adopte une posture commune, afin de garantir une application uniforme et crédible auprès des élèves. Le soutien des **collègues** ainsi que celui des **parents**, qui incarnent eux aussi une autorité, renforce la légitimité du règlement et aide à maintenir un cadre clair et cohérent. Pourtant, cette cohérence est loin d'être évidente à instaurer : dans les écoles ADHAIRE, seulement 42% du staff déclarent que les règles sont appliquées de manière uniforme. Voici quelques conseils pour y parvenir.

Conseils pour améliorer la cohésion d'équipe dans l'application des règles sans tabac et sans nicotine

✓ Partager des valeurs et des objectifs communs

L'adhésion à une politique sans tabac passe par une vision partagée des enjeux et des objectifs. Cela se traduit notamment par la co-construction d'un règlement d'ordre intérieur (ROI) auquel tous les membres du personnel sont censés adhérer. Des désaccords peuvent exister, mais il est essentiel d'en identifier les causes (manque de temps, peur d'un conflit avec les élèves, sentiment d'inefficacité, etc.) afin d'y apporter des réponses adaptées. Une équipe unie et alignée dans ses pratiques renforce la crédibilité et l'efficacité de la mise en œuvre du règlement.

En pratique : associer les élèves en faisant participer les délégués de classe à la rédaction du règlement ou en leur proposant de le relire et de formuler un avis.

✓ Impliquer les différents membres du personnel

Associer les membres du personnel — ou au minimum un représentant de chaque fonction (enseignants, éducateurs, direction, personnel administratif...) — à la réflexion et à la rédaction du ROI favorise l'appropriation du règlement et renforce l'adhésion collective.

En pratique : organiser une réunion avec ces différents représentants afin que ces derniers puissent exprimer leur avis sur le ROI.

✓ **Favoriser une communication ouverte et régulière**

Il est important d'instaurer des espaces d'échange où les difficultés rencontrées sur le terrain peuvent être exprimées librement. Ces moments permettent d'ajuster les pratiques, de trouver des solutions concrètes et d'adapter le règlement si nécessaire.

En pratique : cela peut passer par des réunions d'équipe, des échanges via TEAMS ou d'autres canaux de communication internes pour ajuster le règlement.

✓ **Encourager la solidarité entre collègues**

Le soutien mutuel est crucial. Il s'agit de ne pas laisser un collègue seul face à une situation difficile, mais au contraire de se serrer les coudes, de s'entraider et d'agir en cohérence. Ce soutien renforce la légitimité du cadre posé et rassure les professionnels dans leur rôle.

En pratique : apporter son soutien à un collègue lorsqu'il intervient auprès d'un élève, l'accompagner dans la mise en œuvre des mesures prévues par le règlement et éviter de contredire son action.

✓ **Clarifier les rôles et responsabilités**

Chaque membre du personnel doit connaître précisément son rôle dans l'application du règlement.

En pratique : définir qui intervient dans telle situation. Qui accompagne ? Qui informe les parents ? Cette clarté permet une meilleure réactivité et limite les malentendus. Les rôles de chacun doivent être mentionnés dans le ROI cf Tableau 1. Check-list ROI.

✓ **Fournir des outils concrets**

Mettre à disposition des petits guides pratiques ou des fiches synthétiques regroupant les principales consignes, les réponses types, les sanctions prévues ou encore des phrases-clés à utiliser peut faciliter l'appropriation des règles. Ces supports peuvent être distribués lors de réunions, affichés dans les salles du personnel.

✓ **Appuyer les messages par des supports visuels**

L'affichage dans les couloirs, les salles de classe ou les lieux de passage permet de rappeler les règles de manière visible et cohérente. Ces supports renforcent les messages portés par le personnel et soutiennent leur mission au quotidien.

IV. Tâches à effectuer pour la prochaine session

- Définir au moins un moment de rencontre pour le groupe de plaidoyer avant la prochaine activité avec les chercheurs qui aura lieu dans le courant du mois de septembre et remplir le carnet de bord ci-dessous.
- Travailler sur le point majeur soulevé lors de la réunion :
.....

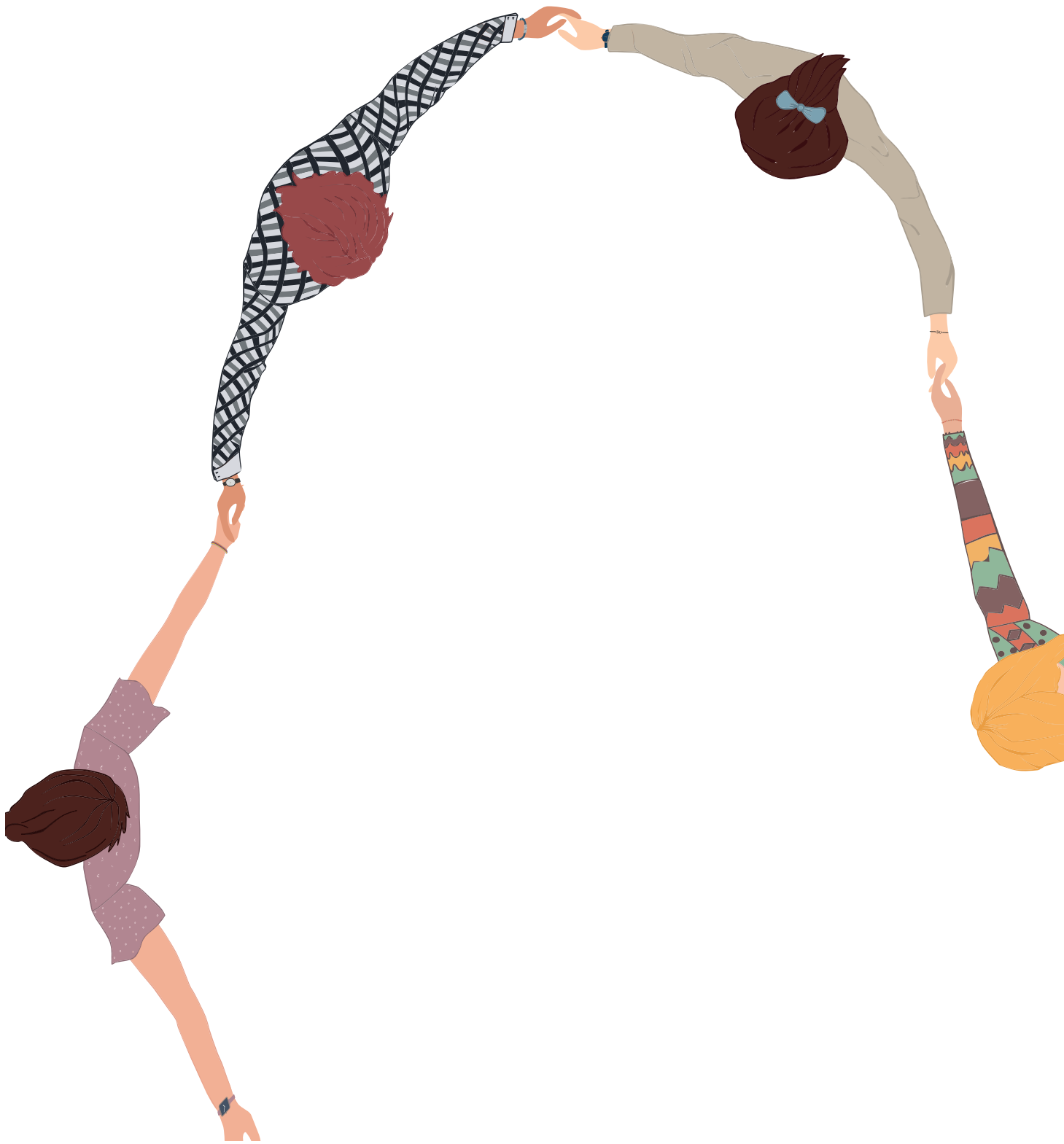
V. Carnet de bord pour la réunion interne

Ce carnet de bord a pour objectif de vous accompagner lors de la réunion en interne que vous mettrez en place à la suite de cette deuxième activité. Prenez le temps de le remplir car il sera utile à l'équipe de recherche lorsqu'elle viendra vous proposer la troisième activité.

Date	
Durée de la réunion	
Nombre et profil des personnes présentes à la réunion (ex : élève, professeur, direction)	
Points abordés lors de la réunion	
Sur une échelle de 1 (très mauvais) à 5 (très bon) comment évaluez-vous le climat de la réunion ?	
Remarque(s) ?	

VI. Bibliographie

1. Gunningham N. 120Enforcement and Compliance Strategies. In: Baldwin R, Cave M, Lodge M, éditeurs. The Oxford Handbook of Regulation [Internet]. Oxford University Press; 2010 [cité 30 avr 2025]. p. 0. Disponible sur: <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199560219.003.0007>
2. VIVID - Fachstelle für Suchtprävention [En ligne]. Schule - VIVID - Fachstelle für Suchtprävention ; [cité le 30 avril 2025]. Disponible : <https://www.vivid.at/thema/tabak/rechtliches/schule/>.
3. Mélard N, Grard A, Robert PO, Kuipers MAG, Schreuders M, Rimpelä AH, et al. School tobacco policies and adolescent smoking in six European cities in 2013 and 2016: A school-level longitudinal study. Prev Med. sept 2020;138:106142.
4. Laloux P, Lorant V. Why school tobacco bans fail: a quantitative study of staff attitudes toward enforcement [forthcoming]





Institut de recherche santé et société

fondation
contre
le cancer



UCLouvain - Institut de Recherche Santé et Société (IRSS)
Clos Chapelle-aux-Champs 30/B1.30.15
1200 Woluwe-Saint-Lambert